BUNDESMINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG

10. Juni 2003

Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung Postfach 12 03 22 53045 Bonn

Telefon, Name
01888-535-3612
0228-535-3612

Telefax
01888-535-4612
0228-535-4612

E-Mail Internet: Barth@bmz.bund.de

Groupe consultatif pour le Sénégal
Paris, 11- 13 juin 2003

Projet d'une présentation de la Coopération allemande

I. Généralités

Le Gouvernement fédéral allemand soutient explicitement l'objectif fixé dans la Déclaration du Sommet du Millénaire des Nations Unies, à savoir de réduire de moitié la pauvreté à l'échelle mondiale d'ici l'an 2015. C'est dans ce contexte que le Gouvernement fédéral allemand a élaboré son Programme d'Action 2015. L'Allemagne est partie prenante de l'initiative élargie pour la réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) qui a été décidée en 1999 au sommet du G8 à Cologne. Elle appuie les efforts déployés par les pays à revenu faible ou moyen afin d'élaborer et mettre en oeuvre d'une manière participative leurs Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et s'en fera guider pour l'orientation de sa coopération bilatérale.

La République fédérale d'Allemagne est un important partenaire au développement de la République du Sénégal. Le volume des engagements financiers allemands depuis le début de la coopération bilatérale entre les deux pays s'élève à 365 millions EURO (247 milliards FCFA) pour la coopération financière et 173 millions EURO (113 milliards FCFA) pour la coopération technique. Les interventions pendant les cinq dernières années ont porté sur environ 25 projets dans les secteurs de l'agriculture irriguée, des ressources naturelles, de l'énergie, de l'hydraulique urbaine, de l'éducation, de la santé, de la restructuration urbaine, des infrastructures communautaires, de la décentralisation et de l'autopromotion.

Depuis 2000, l'Allemagne accorde la totalité de sa coopération bilatérale avec le Sénégal sous forme de dons, y inclus les financements pour les infrastructures économiques qui - contrairement aux infrastructures sociales et les financements à la coopération technique - étaient encore exclus de ce principe. De plus, le Gouvernement fédéral allemand a permis au Gouvernement sénégalais de surseoir à partir de la fin de l'année 2001 au service de la dette contractée dans le cadre de la coopération financière. Il est prévu d'éponger cette dette au moment où le Sénégal atteindra le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

La coopération allemande a activement contribué à l'élaboration du DSRP au Sénégal. Cela concernait surtout la conception du processus participatif d'élaboration du DSRP, le Séminaire national de Lancement, une partie des Consultations régionales ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités de la société civile. La coopération allemande se tient prête pour un appui spécial aux mécanismes de mise en oeuvre et de suivi du DSRP qui portera sur l'harmonisation de la politique environnementale et du DSRP, la mise en oeuvre du DSRP au niveau décentralisé, le suivi participatif et la poursuite du renforcement des capacités de la société civile.

Au-delà de cet appui particulier, le DSRP constituera le cadre pour toutes les interventions de la coopération bilatérale entre l'Allemagne et le Sénégal à l'avenir.

Le Sénégal a été retenu comme un des pays prioritaires de la coopération bilatérale allemande. Lors des Négociations intergouvernementales du mois d'octobre 2002, les deux parties ont arrêté d'un commun accord trois pôles d'intervention prioritaires de la future coopération sénégalo-allemande, à savoir :

- la lutte contre la pauvreté en milieu rural (dans les régions du Fleuve et du Bassin arachidier),
- l'appui au développement socio-économique pour la paix en Casamance,
- la promotion de l'emploi des jeunes en milieu urbain.

En outre, la coopération sénégalo-allemande poursuivra ses interventions en ce qui concerne certains thèmes transversaux importants, comme la protection et la gestion durable des ressources naturelles, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

II. La coopération actuelle

Les interventions de la coopération sénégalo-allemande dans les trois pôles prioritaires seront guidées par les principes suivants :

- Orientation aux stratégies nationales, surtout du DSRP, mais aussi des stratégies sectorielles existantes.
- Prise en compte des expériences de la coopération sénégalo-allemande et recherche de complémentarité avec les interventions des autres partenaires au développement.
- Synergie des interventions de la coopération sénégalo-allemande au sein des domaines prioritaires sous forme de programmes cohérents.
- Intégration, si possible, des projets en cours de la coopération sénégalo-allemande dans ces programmes.

Dans chacun des domaines prioritaires, une mise en application concertée des instruments de la coopération technique sous la responsabilité de la GTZ et de la coopération financière sous la responsabilité de la KfW est prévue. Concernant la Coopération Technique, les programmes dans les trois pôles prioritaires sont en cours de préparation par des missions d'instruction conjointes et démarreront respectivement à la fin de l'année 2003 ou au cours de l'année 2004.

Les pôles prioritaires de la future coopération sénégalo-allemande reflètent les axes stratégiques du DSRP, particulièrement « la création de richesses ainsi que « le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base et dans une moindre mesure « l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables . Les programmes en cours de préparation poursuivront ces axes par une approche régionale et multi-sectorielle. Ils s'intégreront dans les structures et procédures participatives de mise en oeuvre et de suivi du DSRP et contribueront à leur renforcement.

Les axes stratégiques de la création de richesse et du renforcement des capacités englobent entre autres la promotion de l'agriculture, la gestion durable des ressources naturelles, la microfinance, l'adduction en eau potable, le désenclavement de la Casamance ainsi que la bonne gouvernance et la décentralisation. Il s'agit ici des orientations importantes pour la réduction de la pauvreté au Sénégal. La coopération allemande est disposée à faire des contributions substantielles dans ce sens par le biais de ses programmes régionaux et dans le cadre d'un dialogue politique renforcé.

La promotion de l'emploi pour les jeunes en milieu urbain est une autre approche pour soutenir la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal. Ce pôle d'intervention prioritaire répond donc, lui aussi, au pilier du DSRP « création de richesses par des mesures ayant comme impact une réduction du chômage juvénile. Une étude sectorielle est prévue très prochainement qui doit fournir les éléments-clé de la stratégie sénégalo-allemande pour la mise en œuvre de ce pôle.

région de Kolda, la gestion communautaire des forêts et la promotion de l'agriculture intégrée et adaptée sont devenues des réalités dans les zones bénéficiant de l'appui de la coopération allemande. Et au niveau national, plus particulièrement au Cabinet du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, la coopération allemande appuie depuis six ans la mise sur pied d'un cadre juridique, institutionnel et organisationnel propice à un environnement sain et la gestion durable des ressources naturelles tout en visant la lutte contre la pauvreté.

Le développement durable, l'harmonisation des grandes stratégies et la mise en œuvre des conventions internationales font partie intégrante du travail du conseiller allemand mis à la disposition du département ministériel. Dans tous les projets, la coopération allemande oeuvre pour le renforcement des capacités à tous niveaux et la promotion des nouvelles technologies. Dans le cadre des nouveaux programmes qui sont actuellement en préparation, la gestion durable des ressources naturelles, la promotion du secteur primaire et la protection de l'environnement restent des thèmes fort importants pour la coopération de l'Allemagne avec le Sénégal.

Le processus de la décentralisation entamé par le Gouvernement du Sénégal constitue un élément clé de l'axe stratégique « renforcement des capacités dans le cadre du DSRP. Malgré les progrès importants réalisés depuis 1996, les collectivités locales n'ont cependant pas encore pu répondre entièrement aux attentes et espoirs de la population. Une impulsion importante du développement local, un équilibre plus accru entre les différentes régions, spécialement entre celle de Dakar et les autres régions, et une meilleure transparence de l'administration locale ne se sont réalisés que partiellement. Une des explications des résultats obtenus est sûrement la durée assez courte depuis la mise en œuvre effective de la décentralisation avec le transfert des compétences supplémentaires.

Une des tâches prioritaires des collectivités locales est le développement local. Ainsi chaque collectivité a l'obligation d'améliorer les conditions de vie de ses administrés dans le cadre des compétences transférées. Face à un taux de pauvreté dépassant

Le développement économique et la lutte contre la pauvreté en milieu rural au Sénégal dépendent largement d'un secteur primaire dynamique et productif. L'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche en particulier constituent des piliers importants. Ce secteur crucial lui-même est basé sur un environnement sain et sur une gestion durable des ressources naturelles, ressources actuellement surexploitées comme c'est le cas avec le sol ou les forêts.

L'Allemagne joue un rôle de leader dans la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification. Cet intérêt ne se manifeste pas seulement par les projets en cours et les programmes en préparation au Sénégal, mais aussi visiblement par le Secrétariat de la Convention qui a son siège à Bonn, l'ancienne capitale de l'Allemagne, raison pour laquelle l'Allemagne y accorde un intérêt très particulier.

Au Sénégal, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la protection de l'environnement constituaient les secteurs privilégiés de la coopération allemande. Tous les instruments dont la coopération allemande disposent y sont employés. La complémentarité et la synergie entre la coopération technique et la coopération financière représentent une valeur ajoutée de la coopération allemande.

Il convient d'illustrer sommairement cet engagement. Au Nord, dans la région du fleuve, de vastes périmètres d'irrigation pour la riziculture ont été réalisés à travers la coopération financière, la KfW, surtout en partenariat avec la SAED. Cet engagement sera sûrement consolidé et diversifié dans les prochaines années. La coopération technique, la GTZ, est très active dans le Ferlo depuis 20 ans, à travers la gestion des forages, la lutte contre les feux de brousse et la promotion du pastoralisme.

Dans le Bassin arachidier, la mise en défens des forêts, la mise en valeur des terres dégradées et salées et la promotion d'une agriculture diversifiée ont largement contribué à l'amélioration de l'économie des ménages paysans. Au Sud, dans la

50% dans la majorité des régions, la lutte contre la pauvreté devrait devenir une préoccupation majeure des collectivités. Le DSRP ainsi que le Plan d'Action pour la Décentralisation 2003–2005 tiennent certainement compte de cette nécessité. Cependant, l'intégration de la décentralisation dans le DSRP d'une part et la prise en compte du DRSP d'une manière opérationnelle et cohérente dans le Pan d'Action pour la Décentralisation d'autre part mériteraient d'être renforcées davantage.

La coopération allemande poursuivra son engagement pour la décentralisation au Sénégal dans ce sens. Le Projet de Promotion des Communautés Rurales dans les Régions de Fatick et Kaolack, en cours depuis trois ans, est une intervention combinée de la coopération technique et financière. Il constituera le noyau du nouveau Programme de Lutte contre la Pauvreté en Milieu rural dans le Bassin arachidier qui démarrera à la fin de cette année. Les autres programmes régionaux de la future coopération sénégalo-allemande (dans la région du Fleuve et en Casamance) s'intégreront parfaitement dans cette logique de renforcement de la décentralisation. En outre, l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne assure actuellement la présidence du sous-comité des bailleurs de fonds en décentralisation sur place.

L'impact encore insuffisant de la décentralisation en ce qui concerne le développement socio-économique et la lutte contre la pauvreté s'explique entre autres par le manque crucial des moyens financiers des collectivités locales. Actuellement, le dispositif de la fiscalité locale ne permet pas aux collectivités locales de disposer des recettes nécessaires pour mettre en œuvre les tâches qui leur sont confiées. Ainsi, avec l'appui de la coopération canadienne, le Gouvernement du Sénégal a réalisé une étude sur la fiscalité locale dont le but est d'améliorer les finances des collectivités locales sans augmenter la charge d'impôt du contribuable. En mai 2003, un Conseil Interministériel a été tenu à ce sujet.

Vu l'importance de la réforme de la fiscalité pour le développement local, il s'avère indispensable que ce processus de réforme soit mené à terme dans les meilleurs

délais et avec les résultats escomptés. Une législation fiscale permettant aux collectivités locales d'augmenter leurs recettes de façon significative constitue pour elles une condition préalable à la mise en œuvre des actions contre la pauvreté.

En considérant la réforme de la fiscalité comme une nécessité pour rendre la décentralisation plus fonctionnelle, d'autres mesures permettant d'approfondir et de poursuivre ce processus seront à envisager. Il convient de citer ici surtout un système de formation pérenne des élus, le transfert des compétences additionnelles, p. ex. l'hydraulique, et l'établissement d'une fonction publique locale dans les différentes collectivités locales.

- icb/ht -